



Auvergne, Haute-Loire
Le Puy-en-Velay
rue des Capucins, rue Latour Maubourg, chemin de Chante Perdrix

Usine de dentelle Fontanille (Puy-en-Velay) reconvertie en logement social

Références du dossier

Numéro de dossier : IA43000693
Date de l'enquête initiale : 2021
Date(s) de rédaction : 2021
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine industriel
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : usine de dentelle mécanique
Parties constituantes non étudiées : atelier de fabrication

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Réseau hydrographique : Artière (I')
Références cadastrales : 1996

Historique

L'ancienne usine de dentelle mécanique Fontanille créée en 1860 dont les bâtiments restant ont été construits vers 1903, est reconvertie en 2011 en logement social et maisons de ville. Le programme est réalisé par l'OPAC 43 associé à Logivelay et la Famille Fontanille comme maîtres d'ouvrage et Achile Proy et Axis Architecture : Laurent Thomassin et Michel Wawrzyniak comme maître d'œuvre. Ce projet de qualité a reçu le Prix régional dans la catégorie habitat groupé du palmarès d'architecture « Valeur d'exemple » en 2011. Le concours a été organisé par les conseils d'architecture urbanisme et environnement d'Auvergne (CAUE).

Au départ, l'usine du Puy-en-Velay construite vers 1903 était un grand volume couvert par une toiture en sheds. En requalifiant le site en logements, les architectes ont proposé des espaces adaptés à un nouveau mode de vie. Ils privilégient les espaces plus petits, alternant des bandes bâties (logements) et des bandes végétales (jardins) denses créant des transitions entre circulations piétonnes et entrées des logements, remodelant ainsi par des déconstructions alternées le bâtiment d'origine.

A la fin des années 1950, l'entreprise est reprise par Alain Bourgeois et prend la raison sociale « Elastelle Paul Fontanille ». En 1964, le site de l'ancienne teinturerie TADS est investi par la société Fontanille au lieu-dit du « Séjalat », à Espaly-Saint-Marcel. À cette période, les techniciens et ingénieurs mettent au point la bretelle élastique de soutien-gorge. Elle sera adoptée par l'ensemble des producteurs mondiaux. En 1975, la famille Fontanille cesse les activités textiles et l'entreprise passe sous contrôle du groupe Dedi Gold-Zack, membre du groupe Quelle. L'autre entreprise Fontanille perdurera jusqu'en 1984 (crise du textile).

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle, 1er quart 21e siècle
Dates : 1860, 2011
Auteur(s) de l'oeuvre : Laurent Thomassin (architecte)

Description

Grand atelier avec toiture shed

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : moellon

Matériau(x) de couverture : tuile mécanique

Type(s) de couverture : shed, shed

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler

Protections : ,

Statut de la propriété : propriété d'une société privée

Illustrations



Vue d'ensemble de l'ancienne usine
Fontanille reconverte en logement
Phot. Christian Parisey
IVR84_20164300044NUC4A



Vue des jardins et des anciennes
charpentes métalliques
Phot. Christian Parisey
IVR84_20164300045NUC4A

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Présentation de l'étude du patrimoine Industriel de la région Auvergne-Rhône-Alpes (IA00141269) Auvergne-Rhône-Alpes

Usine de dentelle mécanique Fontanille (Espaly-Saint-Marcel) (IA43000694) Auvergne, Haute-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Séjalat, rue de Compostelle, route de Saugres

Auteur(s) du dossier : Nadine Halitim-Dubois

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Vue d'ensemble de l'ancienne usine Fontanille reconvertie en logement

IVR84_20164300044NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des jardins et des anciennes charpentes métalliques

IVR84_20164300045NUC4A

Auteur de l'illustration : Christian Parisey

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation